Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212903009-20251208-D202531-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 24 novembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
Présents : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusées : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
Secrétaire de séance : Jérémy PERRON.

DÉLIBÉRATION 2025/31
TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

L'Adjointe aux Travaux rend compte à l'assemblée de la consultation lancée dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment des classes de primaire à l'école des Hirondelles
Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique. Un avis d'appel a concurrence a été publié au journal d'annonces légales le 23 octobre 2025, avec une remise des offres fixée au lundi 17 novembre 2025, à 12h00.
Les prestations attendues ont fait l'objet de 14 lots.
L'ouverture des 39 plis, déposés sur la plateforme Mégalis, a été réalisée le 17 novembre 2025 : une phase de négociation et de complément d'informations s'est alors engagée pour certains lots avec une réponse impérative avant le 2 décembre 2025, 12h00.
Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique de l'offre (55%), de la valeur financière (30%) et des délais d'intervention (15%). Après analyse complète des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir les candidats suivants :

LOT	TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	Curage Démolition Désamiantage Déplombage	TNS – Orgères	82 032.61
2	Gros œuvre	SEBACO – Ergué Gabéric	117 450.00
3	Charpente Bois	CLOIREC Couverture – Carhaix Plouguer	29 975.30
4	Couverture	QUIMPÉROISE D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - Coray	10 652.80
5	Menuiseries extérieures alu	ADN MENUISERIE - Plomelin	43 402.20
6	Cloisons doublages	ISODET – Saint Evarzec	46 438.50
7	Plafonds suspendus	LE GALL Plafonds - Brest	36 102.27
8	Métallerie Serrurerie	FORGES de L'ELORN – La Forest Landerneau	44 742.87
9	Menuiseries intérieures bois	ETS JOSEPH AUDIC - Erdeven	31 632.72
10	Revêtement de sols	SOLS DE CORNOUAILLE - Quimper	30 841.84
11	Peinture Ravalement	PEINTURE EUROPÉENNE - Plouédern	31 885.15
12	Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	SANITHERM – Saint Avé	69 025.84
13	Electricité	OUEST ÉLECTRICITÉ CORNOUAILLE - Quimper	21 433.32
14	Traitement des bois	SANTÉ BOIS - Brest	9 020.00
		TOTAL	**604 635.42**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212903009-20251208-D202531-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2122-21,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants,
Vu le rapport d'analyses des offres,
Considérant l'avis des membres de la Commission Aménagement Cadre de vie réunie le 4 décembre 2025,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 18 voix Pour

RETIENT les entreprises mentionnées pour les travaux de rénovation partielle de l'école primaire des Hirondelles,

AUTORISE Madame la Maire à passer les marchés avec les entreprises les mieux disantes énumérées pour les montants figurant au tableau ci-dessus et à signer tous les documents afférents,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 8 décembre 2025

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 09/12/2025
De la publication le